

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20231027-D2023703-DE
Reçu le 06/11/2023

délibération :
D_2023_7_3

L' an deux mille vingt trois, le vendredi 27 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame MONTEGU Bénédicte, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 19 Octobre 2023

Présents : 16

Présents : Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame MONTEGU Bénédicte, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame DULAC Stéphanie, Madame MAUREL Marion, Monsieur ARTAUD Frédéric, Monsieur MICHELET Jean-Marie, Madame TRANCHET Isabelle, Monsieur LAFENETRE Pascal, Madame GONTIER Stéphanie, Madame CHEVALERIAS Annick, Monsieur COLLET Cédric, Madame BOINEAU Isabelle

Votants : 18

Objet : Convention de mise à disposition des salles pour les associations

Pouvoirs :

Madame CHOTYS Céline a donné pouvoir à Madame DUBOIS Anne
Monsieur MAUVEROU Philippe a donné pouvoir à Madame MAUREL Marion

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur MORA Vincent, Madame CHOTYS Céline, Monsieur MAUVEROU Philippe

Secrétaire de Séance : Monsieur Yannick MOREAU

Madame le Maire informe l'Assemblée que :

- ↳ l'association « **GYM FORM DIRAC** » utilisera la petite salle des fêtes
 - le mardi de 20h00 à 22h00
- ↳ l'association « **QI GONG YANG** » utilisera une salle de l'école du futur
 - le mercredi de 19h00 à 20h00.
- ↳ la section « **Aquarelle** » de l'association « Voyageusement Vôtre » utilisera la salle de l'école des Loisirs
 - le jeudi de de 15h30 à 20h30.
- ↳ la section « **Si on lisait** » de l'association « Voyageusement Vôtre » utilisera la salle des loisirs en permanence
- ↳ la section « **Pilates** » de l'association « G LA PECHE » utilisera la salle des fêtes
 - le mardi de 19h15 à 20h00,
 - le jeudi de 10h30 à 11h15.
- ↳ la section « **Yoga Intégral** » de l'association « G LA PECHE » utilisera la petite salle des fêtes
 - le jeudi de 18h00 à 19h15.
- ↳ la section « **Gym adultes** » de l'association « G LA PECHE » utilisera la salle des fêtes
 - le mardi de 19h15 à 20h15.
- ↳ la section « **Danse** » de l'association « G LA PECHE » utilisera la salle des fêtes
 - le lundi de 18h00 à 19h00 pour les enfants, de 19h00 à 20h00 pour les ados et de 20h00 à 21h00 pour les adultes.
- ↳ la section « **Dirac Seniors Loisirs** » de Dirac Loisirs et Fêtes utilisera la petite salle des fêtes
 - le mardi de 14h00 à 18h00.
- ↳ l'association « **APE Dirac** » utilisera le local de stockage situé dans la cour des commerces
- ↳ l'association les **LASCAR** utilisera le stade de foot et le club house
 - le vendredi soir de 19h00 à 23h00 et le dimanche matin de 10h00 à 14h00 en alternance.

AR Prefecture

016-211601208-20231027-D2023703-DE

Madame le Maire précise qu'une convention sera établie avec chaque association qui précisera les modalités, les dates et heures d'utilisation.

~~Les utilisations ponctuelles des salles communales devront donner lieu à une demande particulière auprès de la mairie.~~

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de mettre à disposition à titre gracieux les salles communales à l'ensemble des associations communales dont celles nommées ci-dessus.
- d'autoriser Madame le Maire à signer chaque convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

DECIDE de mettre à disposition à titre gracieux les salles communales à l'ensemble des associations communales dont celles nommées ci-dessus.

AUTORISE Madame le Maire à signer chaque convention.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire

Emis le 27/10/2023, transmis en préfecture et rendu exécutoire
le 06/11/2023

